

# - COMMUNIQUE DE PRESSE -

## Bilan d'activité 2017 Unité Médico-Judiciaire (UMJ)

23 Février 2018

---

### Définition d'une UMJ

L'Unité Médico-Judiciaire est un service du Centre Hospitalier Public du Cotentin dans lequel est réalisée une activité médicale à la demande de la police ou de la justice. Conformément à la réglementation de 2011 réformant la médecine légale en France, cette unité de proximité travaille en étroite collaboration avec l'Institut Médico-légal et l'Unité Médico-judiciaire de référence du CHU de Caen, lesquels constituent le centre pivot régional bas normand.

---

### Histoire de l'UMJ au CHPC

Depuis 2006 et jusqu'en 2015, l'UAMJ (Unité d'Accueil Médico-Judiciaire) concentrait son activité sur la prise en charge des victimes mineures pour lesquelles le CHPC mettait à la disposition des autorités de police des locaux adaptés aux auditions. Celles-ci pouvaient être complétées par la réalisation d'un examen médical afin d'éclairer les enquêteurs sur d'éventuelles lésions constatables.

Suite à l'arrivée du Dr MARIAU en 2013 puis du Dr DELAHAYE en 2015, médecins légistes en temps partagé avec le CHU de Caen, le CHPC s'est progressivement doté d'une véritable Unité Médico-Judiciaire, ouverte trois journées par semaine. L'arrivée de ces praticiens a permis de développer et d'étendre l'offre médico-légale initiée par l'UAMJ et de proposer des consultations de victimologie.

---

### Activité de l'UMJ : les consultations de victimologie

Les consultations de victimologie sont des consultations spécifiques, réalisées par des médecins spécialement formés, qui ont pour but de procéder à la prise en charge des victimes de violences. Le terme de « victime » revêt un contour extrêmement large : ainsi, ces consultations s'adressent à des victimes de violences physiques, de violences conjugales ou de violences sexuelles mais également à des victimes d'accidents de la route ou de la voie publique ou des victimes d'accident de travail.

Les consultations sont organisées sur demande de la justice, suite à une réquisition des forces de l'ordre (services de gendarmerie et de police) ou directement par le parquet du tribunal de grande instance de Cherbourg. Ces consultations médicales s'inscrivent donc dans le cadre d'une procédure judiciaire faisant suite soit à un dépôt de plainte soit à un signalement au parquet.

Ces consultations ont pour but :

- d'établir un constat de l'état de santé des victimes, et notamment de fixer objectivement une éventuelle Incapacité Totale de Travail (ITT) laquelle sera déterminante dans le cadre de la procédure judiciaire en cours.
- de décrire avec précision les lésions corporelles qui sont consignées dans un certificat médical descriptif communiqué aux autorités dont émane la réquisition.

# - COMMUNIQUE DE PRESSE -

- de procéder aux soins physiques et psychologiques adaptés à l'état de santé de la victime.
- d'organiser un suivi médical ultérieur adapté à la victime

L'activité de l'Unité Médico-judiciaire est une activité exclusivement programmée, organisée en journée, les lundi, jeudi et vendredi.

La prise en charge médicale des victimes en urgence est assurée par les différents services d'urgences du CHPC en fonction de la victime (urgences adultes, urgences pédiatriques ou urgences gynécologiques). La victime pourra être revue ultérieurement en consultation au sein de l'unité médico-judiciaire si une procédure judiciaire est en cours.

---

## Le bilan 2017 de l'UMJ

Le bilan quantitatif 2017 se traduit par :

- **Une activité qui concerne majoritairement des victimes adultes** (72 % des consultations s'adressent à des victimes adultes et 28 % à des victimes mineures). Les victimes adultes sont légèrement majoritairement des femmes (58 % de femmes et 42 % d'hommes).
- **L'activité relative aux victimes adultes** se répartie comme suit au niveau des types de violences :
  - 44 % violences physiques volontaires
  - 23 % violences sexuelles
  - 14 % violences conjugales et intrafamiliales
  - 19 % de violence dans le cadre d'un accident du travail, de la voie publique, d'un accident de la route.
- **L'activité relative aux victimes mineures** concerne essentiellement des suspicions de violences sexuelles. La consultation médicale vient alors compléter une audition réalisée dans une salle spécialement aménagée au sein des locaux de l'unité, par un enquêteur des services de police ou gendarmerie, spécialement formé pour ce faire.
- **une très forte progression d'activité :**

Les consultations d'adultes ont augmenté de 61 % en 2017 (171 consultations en 2017 versus 106 en 2016) et les consultations de mineures de 100 % (48 consultations en 2017 versus 24 en 2016).

Les responsables de l'unité expliquent cette augmentation d'activité par l'habitude dorénavant prise par les enquêteurs et le parquet de travailler avec ce service mais ne font pas de lien certain avec une augmentation globale des dépôts de plaintes pour violences, constatée par le parquet, dans la mesure où l'activité du service reste récente.
- **Une activité assez équilibrée** en termes de nombre de consultations réalisées chaque mois. Rapportées mensuellement, l'unité médico-judiciaire réalise en moyenne une quinzaine de consultations chaque mois avec des extrêmes de 5 et 25 consultations. Les mois les plus faibles en termes d'activité sont ceux de juillet et décembre 2017 en raison à la fois d'une moindre demande et d'une moindre disponibilité des praticiens du fait des congés annuels.

# - COMMUNIQUE DE PRESSE -

- **Une répartition équilibrée des consultations par tranche d'âge** avec un creux pour les victimes entre 50 et 60 ans.
- **Une répartition équilibrée en 2017 entre les services demandeurs** de police et de gendarmerie en raison d'une augmentation des réquisitions émanant de la gendarmerie.

Le bilan qualitatif se traduit par :

- **Une amélioration de la qualité de la prise en charge psychologique** des victimes suite à l'arrivée en octobre 2017 au sein de ce service d'une psychologue clinicienne spécialement formée en victimologie. Cette psychologue a réalisé 6 consultations de suivi et 5 expertises.
- **Un investissement de l'équipe** de l'UMJ à l'amélioration de la réponse locale à la prévention et à la prise en charge des victimes de violence.

Il est important de préciser que les professionnels de l'UMJ se sont beaucoup investis en 2017 pour améliorer la prise en charge des victimes de violences en-dehors du cadre de l'unité en intervenant directement auprès des professionnels de santé du Cotentin mais également des professionnels exerçant au sein du CHPC pour les sensibiliser et les former à l'identification et à la prise en charge des victimes de violences.

Ce partage de compétences est essentiel en raison du nombre important de victimes et de leurs difficultés à reconnaître leur situation. C'est aux professionnels de santé d'être particulièrement attentifs et de savoir détecter chez les patients ceux qui sont victimes de violences.

**Bénédicte GASTEBOIS**  
**Directrice de la Qualité et des Relations avec les Usagers**  
**Maxime DELAHAYE**  
**Médecin référent UMJ**